



## **Synthèse des visites d'estives 2019**

Dans son objectif de sauvegarde de l'ours, l'ASPAS, Association pour la protection des animaux sauvages, a organisé cet été des visites dans les estives des départements pyrénéens, dont l'Ariège (09).

Entre le 30 juin et le 8 octobre 2019, une quinzaine de personnes ont effectué 24 sorties dans des zones à ours sur les estives fréquentées par les troupeaux, afin de procéder à certaines observations sur le terrain.

### **Méthode**

1/ Les visites se déroulent sur 1 ou 2 jours, avec éventuelle nuitée sur la zone d'estive, près des troupeaux.

2/ Les visites sont effectuées par un groupe de 2 à 8 personnes, afin d'avoir un compte-rendu complet validé par plusieurs témoins.

3/ Nous échangeons avec les pâtres et/ou les éleveurs rencontrés sur le terrain.

4/ Nous portons notre attention sur :

- les moyens de gardiennage (pâtre/chiens de protection/parc de regroupement électrifié)
- la conduite du troupeau (garde serrée, regroupement nocturne, présence du pâtre avec le troupeau, etc.)
- le travail des chiens de protection de jour comme de nuit
- l'état sanitaire du troupeau

24 estives ont été visitées en 2019, dont 21 en Ariège, 2 en Haute-Garonne et 1 en Pyrénées-Atlantiques.

Parmi les 11 estives visitées en 2018, 9 ont été revisitées en 2019, les 2 restantes n'accueillant plus de troupeau en 2019.

Concernant les 24 estives visitées, nous tenons à souligner, au préalable, que nous avons rencontré des pâtres et des éleveurs impliqués, consciencieux, motivés et respectueux des bonnes pratiques.

Voici les constatations qui ont pu être faites :

### **1/ Concernant les moyens de protection**

Aucune des estives visitées n'avait mis en place le triptyque « pâtre + chiens de protection en nombre suffisant + parc de regroupement fermé électrifié » au complet.

- 1 seul troupeau sur 24 en 2019 est laissé sans berger ni surveillance, sauf rares visites de contrôle (alors qu'en 2018, une plus grande proportion de troupeaux (2 sur 11) étaient laissés sans aucune surveillance (ni pâtre, ni chiens, ni parc),.
- Cependant, sur 10 des 24 estives visitées, nous avons constaté que les bergers s'absentent pour des périodes variables allant jusqu'à plusieurs jours et plusieurs nuits, sans être remplacés, laissant le troupeau sans surveillance ni protection.
- Sur 2 estives, des prédations ont eu lieu durant le laps de temps vacant entre le départ du berger et l'arrivée de son remplaçant.

Concernant les pâtres, nous constatons des problèmes liés au :

- sous-effectif des pâtres : 8 estives ne disposent que d'un seul pâtre pour des troupeaux importants de 1000 à 2300 ovins.
- non-remplacement des pâtres lors de leurs absences.
- manque d'expérience de certains pâtres, non formés, débutants ou stagiaires sur au moins 3 estives recevant un nombre élevé de brebis dans des zones escarpées dangereuses.
- surmenage des pâtres,
- manque de coopération des éleveurs : pas de mise à disposition des moyens de protection, non-participation aux soins du troupeau (lié à la négligence ou à l'éloignement de l'exploitation de l'éleveur et à la pluri-activité de l'éleveur)
- niveau de salaire qui n'est pas en rapport avec la difficulté du travail et les responsabilités des pâtres

Concernant les chiens de protection :

- 11 estives sur 24 avaient des chiens de protection
- sur 4 des 11 estives ayant des chiens de protection, les chiens ne sont pas assez nombreux pour une garde efficace du troupeau (parfois 2 patous seulement pour 1500 brebis)
- chiens de protection parfois inefficaces (mal conditionnés, problèmes de comportement, aboiements intempestifs, manque d'attachement au troupeau, manque de discernement par rapport aux randonneurs)

Concernant les parcs de regroupement électrifiés :

- Seules 3 estives sur 24 disposent d'un parc de regroupement électrifié.
- Ces parcs de regroupement électrifiés ne sont pas systématiquement employés (couchade nocturne sous la surveillance du pâtre ou couchade nocturne sans protection)

## **2/ Concernant l'état sanitaire des ovins**

Bon état sanitaire de nombreux troupeaux, mais parfois descente tardive des brebis gestantes, naissance des agneaux en estive et descente en camion éprouvante pour les brebis allaitantes et les agneaux. Négligence et manque de respect de l'animal.

## **3/ Concernant le système d'indemnisation dégâts Ours**

- Majoration des pertes, et, paradoxalement, majoration des indemnisations aux éleveurs n'ayant pas mis en place les techniques de gardiennage adaptées (pâtre-chiens de protection-parc de regroupement électrifié).
- Brebis malades montées en estive dans l'objectif de les faire indemniser au titre des dégâts d'ours.

## **4 / Concernant la gestion des espaces naturels**

- Nombreuses estives sur-pâturées, disparition de la flore naturelle et installation de plantes nitrophiles
- Érosion des sols
- Contamination de l'eau de ruissellement par les déjections du bétail
- Contamination des sols et des eaux par les vermifuges provoquant la mort de milliers de bousiers et autres insectes, et retardant la décomposition des bouses.
- Appropriation des ressources alimentaires et de l'eau par les troupeaux domestiques
- Recul de la faune terrestre naturelle, recul des isards, des marmottes

## **5/ Problèmes constatés sur la saison 2019**

- Violence répréhensible à l'égard des agents ONCFS venus expertiser les brebis prédatées (vandalisme et incendies sur véhicules)
- Abus sur le port d'armes à feu
- Effarouchement opéré par des effaroucheurs inexpérimentés, sans respect de leur sécurité.
- Mauvais entretien et appropriation de certaines cabanes ainsi soustraites à l'usage des autres utilisateurs de la montagne
- Brebis abandonnées dans les estives en fin de saison.

## **Commentaires**

- Les bergers semblent satisfaits de la saison 2019 car les prédatations leur ont semblé limitées par la surveillance accrue des troupeaux. Cela est en contradiction avec les chiffres officiels en raison du traitement des données et des 3 dérochements ayant eu lieu sur des estives non ou mal protégées.
- **Nous avons rencontré de nombreux pâtres exerçant une garde serrée profitable au troupeau, avec permanence auprès du troupeau et regroupement nocturne, présence de chiens de protection, et mise à l'écart éventuelle d'une brebis malade « pour l'ours ». Leur professionnalisme semble avoir porté ses fruits.**
- **La garde serrée du troupeau et la présence des chiens de protection garantissent une diminution et une limitation des prédatations. Cette sécurité acquise permet de relativiser la présence du prédateur qui devient un sujet d'étude, d'intérêt et même d'observation à distance.**
- Le nouveau profil des bergers professionnels récemment embauchés, observateurs et naturalistes, pourrait faire l'objet d'une étude.
- **Les pâtres acceptent quelques prédatations, en nombre limité, mais souhaitent attirer l'attention sur l'énorme surcroît de travail et de vigilance demandé par la présence de prédateurs. Certains souhaitent que leur salaire soit revalorisé au regard du travail et des responsabilités qu'ils assument jour et nuit.**
- **Le nombre de bergères exerçant dans les estives augmente. Leurs compétences professionnelles sont reconnues et recherchées.**
- Les groupements pastoraux doivent prévoir et mettre à disposition des pâtres les moyens de protection adaptés à l'estive et à l'effectif prévu du troupeau, en particulier concernant le nombre de chiens de protection, et les parcs.

*www.aspas-nature.org et suivez l'actualité de l'association sur :*

*Facebook (ASPAS - Association pour la protection des animaux sauvages) et twitter @ASPASnature*

*ASPAS - BP 505 - 26401 CREST Cedex - 04 75 25 10 00*

- Certains troupeaux sont pléthoriques sur des estives inadaptées à ces taux de chargement.

## 6/ Préconisations

- Encourager à l'utilisation correcte de tous les moyens de protection, notamment :
  - en encourageant les groupements pastoraux à prévoir l'équipement de leur estive,
  - en révisant les critères d'attribution des indemnisations Dégâts Ours,
  - et en redirigeant les aides sur la revalorisation du salaire des pâtres.
- Encourager la formation initiale et continue et la professionnalisation des pâtres :
  - en multipliant les formations *Présence des prédateurs* pour les pâtres
  - en exigeant un diplôme ou une formation diplômante à l'embauche d'un pâtre.
- Encourager à la qualité des chiens de protection :
  - en perfectionnant la sélection,
  - en proposant des formations *Conditionner un chien de protection* aux éleveurs
  - en proposant un test d'aptitude pour les chiens de protection avant leur montée en estive
- Encourager le réseau des bergers d'appui pour le remplacement des pâtres absents dès la première minute.
- Encourager au respect du milieu naturel, de la faune sauvage et de la flore naturelle :
  - en étudiant et limitant les taux de chargement des estives
  - en encourageant au déplacement périodique des parcs de soins, des parcs de regroupement, des abreuvoirs pour éviter l'accumulation de matière organique (déjections) et le tassement des sols
  - en encourageant la création d'abreuvoirs à distance des cours d'eau
  - en interdisant l'utilisation de pesticides vermifuges
  - en encourageant les traitements vermifuges bio en préventif